



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1378 – STEF-METRON

Maisons-Alfort, le 25 novembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
STEF-METRON**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AGRICHEM BV, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation STEF-METRON détenue par FLEXAGRI / CHEMINOVA AGRO France SAS.

Considérant l'attestation de transfert fournie par FLEXAGRI / CHEMINOVA AGRO France SAS ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation STEF-METRON, n° 9200142, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre CHEMINOVA AGRO France SAS et AGRICHEM BV ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour STEF-METRON est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation STEF-METRON, présentée par AGRICHEM BV.

Marc MORTUREUX